

PIECES A FOURNIR

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2019/2020

En l'absence des pièces justificatives, vous ne serez pas inscrit

- **1 photo d'identité récente, en couleur et de bonne qualité** àagrafer sur la fiche d'inscription à l'emplacement prévu. Indiquer votre identité au dos.
- **1 pièce d'identité** : original + copie (carte nationale d'identité française ou passeport).
- **1 copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extra-scolaire 2019/2020** portant mention de votre identité.
- **Une copie de votre attestation de paiement/exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus(CVEC).**

Avant de vous présenter au rendez-vous fixé pour votre inscription administrative, vous devez vous acquitter de la CVEC (91 euros pour l'année universitaire 2019-2020). Pour ce faire, connectez-vous ou créez-vous un compte sur **MesServices.Etudiant.gouv.fr**.

Vous avez la possibilité de payer la CVEC en ligne par carte bancaire ou en espèces (en vous rendant auprès d'un bureau de Poste).

Lorsque vous aurez payé la contribution, vous recevrez par mail une attestation de CVEC à présenter impérativement au moment de l'inscription administrative.



Les étudiants exonérés (boursiers, réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire), **doivent également se connecter à MesServices.Etudiant.gouv.fr** afin d'obtenir une attestation d'exonération de la CVEC.

- **Diplômes :**
 - **Étudiants inscrits à l'université d'Évry en 2018/2019:**
Uniquement la copie du relevé de notes 2018/2019.
 - **Pour tous les autres étudiants (y compris doctorant, HDR, étudiants inscrits à l'IUT en 2018/2019)**
(Originaux + copie de tous vos diplômes ou attestations de réussite ou relevés de notes mentionnant les ECTS de **toutes** les années d'études même non diplômantes,
BAC inclus y compris votre relevé de notes du BAC (originaux + copie)

Pour les diplômes étrangers : traduction par un traducteur assermenté

- soit auprès de l'Ambassade de France du pays d'origine,

- soit par un traducteur de la Cour d'Appel de Paris (liste des traducteurs sur le site www.cetiecap.com).

- **Ancienne carte d'étudiant** ou certificat de scolarité si précédemment inscrit en université.
- **INE ou BEA obligatoire pour l'inscription** (n° identifiant national) sur le relevé de notes du bac ou relevé de notes universitaire si bac étranger (*voir p. 2 de la notice explicative*).
- **Votre numéro OPI :**
Ce numéro (comportant 1 ou 2 lettres et des chiffres) ne concerne que les étudiants admis à s'inscrire à l'UEVE pour 2019-2020 par le biais de Parcoursup, E-candidat ou Inception. Vous le trouverez dans le mail d'admission que vous avez reçu. Exemples : EC19.... pour E-Candidat, P19.... pour Parcoursup et S19..... pour Inception (masters Paris Saclay).
- **Un moyen de paiement (Chèque ou Mandat Postal à l'ordre de l'agent comptable de l'UEVE, Carte bancaire)** (*voir p. 6 de la notice explicative*).

- Pour les étudiants de nationalité française : Copie de l'attestation de recensement ou copie de l'attestation de participation à la JDC (Journée de défense et citoyenneté - obligatoire jusqu'à 25 ans).

Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire.

Les étudiants ayant égaré leur attestation de recensement, doivent la réclamer auprès de leur mairie ou via Internet à l'adresse web suivante :

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees/coordonnees-bureaux-et-centres-du-service-national>

Les étudiants de nationalité étrangère ne sont pas concernés par ce document.

✓ PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR SI VOUS ETES DANS CETTE SITUATION :

TRANSFERT :

- Les étudiants précédemment inscrits dans un établissement universitaire en France doivent présenter une **autorisation de transfert « départ »** de cet établissement.

ETUDIANTS BOURSIERS (voir conditions d'exonération notice page 4) :

- Copie de la notification d'attribution conditionnelle de bourse (recto-verso) 2019/2020 du CROUS ou de l'attestation de bourse du Gouvernement français.

ETUDIANT PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT / ETUDIANT ENFANT DU PERSONNEL (voir liste des catégories de personnel concernés en page 6 de la notice explicative)

- Attestation délivrée par la Direction des ressources humaines de l'UEVE (dans les deux cas)
- + Justificatif de filiation (pour une inscription d'enfant du personnel).

INSCRIPTION PAR UN TIERS

- Procuration manuscrite, signée par l'étudiant.
- Pièce d'identité (originale + photocopie) de la personne mandatée.

ETUDIANT MINEUR

- Lettre manuscrite des parents ou tuteur autorisant l'inscription.

ETUDIANTS FONCTIONNAIRES STAGIAIRES SOLLICITANT UNE INSCRIPTION EN M2 MEEF

- Joindre arrêté d'affectation émanant du Rectorat.
- Attestation de paiement/exonération de la contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à fournir.

AUDITEUR LIBRE

- 1 photo d'identité.
- l'autorisation écrite du responsable de la formation.
- la photocopie de la pièce d'identité.

ETUDIANT POSTULANT POUR UNE VAE

- 1 copie du courrier autorisant l'inscription au titre de la VAE.

ETUDIANT BENEFICIAIRE D'UNE VAPP 85 POUR 2019/2020

Copie de la décision de Validation des Acquis de l'Université d'Évry.

DOCTORANTS EN COTUTELLE DE THESE

Pour bénéficier de l'exonération des droits inscriptions à l'université d'Évry, les doctorants faisant l'objet d'une convention de cotutelle de thèse doivent également fournir

- 1 justificatif d'inscription dans l'université du pays d'origine au titre de l'année 2019-2020 (certificat de scolarité)
- 1 justificatif de paiement des droits d'inscription dans l'université d'origine

Aucune copie ne pourra être faite sur place. Au cas où vous ne présenteriez pas tous les documents le jour de votre inscription, vous devrez reprendre un rendez-vous.